



L'ALLOCATION DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)



C'EST QUOI ?

L'AEEH est une prestation financière destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant porteur de handicap.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Peut bénéficier de l'AEEH la famille dont l'enfant de moins de 20 ans a un taux d'incapacité :

- d'au moins 80 %,
- ou compris entre 50 % et 79 % s'il fréquente un établissement d'enseignement adapté, ou s'il recourt à un dispositif adapté ou à des soins.



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Les formulaires peuvent être retirés dans une Maison de la Métropole, à la MDMPH, ou sur internet www.grandlyon.com/mdmph.

Vous pouvez déposer votre dossier dans une Maison de la Métropole, l'envoyer ou le déposer à la MDMPH. L'équipe de professionnels de la Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH) étudie le dossier puis la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées prend sa décision.



Le saviez-vous ?

– L'AEEH est composée d'une allocation de base, à laquelle peut être ajouté un complément, dont le montant est gradué en 6 catégories. Le complément est calculé selon les frais ou la réduction du temps de travail nécessités par la situation de handicap de l'enfant.

– Si la famille dépose une demande d'AEEH et de prestation de compensation du handicap (PCH), elle aura le choix entre ces deux prestations, selon ce qui est le plus avantageux pour elle.

– L'attribution de l'AEEH peut se cumuler avec les prestations familiales.

La Maison de la Métropole est à votre écoute pour toute question. Une puéricultrice de PMI est à votre disposition pour vous accompagner au quotidien.

Pour nous écrire

Métropole de Lyon
MDMPH
CS 33569
69505 Lyon Cedex 03

GRANDLYON
la métropole

Pour nous rencontrer

Maison Départementale-Métropolitaine des
Personnes Handicapées (MDMPH)
8 rue Jonas Salk - 69007 Lyon
Tél. : 04 26 83 86 86
www.grandlyon.com/mdmph
handicap@grandlyon.com

Horaires d'ouverture : **Lundi, mercredi, vendredi** : 8h30-12h ;
13h30-16h30 - **Mardi** : 13h30-16h30 - **Jedi** : 8h30-16h30